

# REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DU COMMERCE, DU TRANSPORT, DE L'INDUSTRIE ET DU  
TOURISME

---



**TERMES DE REFERENCES POUR LE RECRUTEMENT  
D'UN CONSEILLER TECHNIQUE PRINCIPAL DU PROJET  
D'APPUI VERS LA TRANSITION A LA MOBILITÉ  
ÉLECTRIQUE AU BURUNDI**

*Février 2024*

# Termes de références pour le recrutement d'un Conseiller Technique Principal du projet d'Appui vers la Transition à la Mobilité électrique au Burundi

---

## 1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

A l'heure actuelle, le transport routier représente 17% de l'énergie mondiale des émissions de dioxyde de carbone et 10% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il est également responsable de jusqu'à 90% de la pollution de l'air. Dans ces conditions, nos villes perdent la vitalité et la facilité des déplacements préférés des citoyens, des visiteurs et des investisseurs également.

Une transition mondiale vers une mobilité à émissions faibles ou nulles est essentielle pour respecter les engagements internationaux en matière de climat, y compris l'Accord de Paris sur le climat de 2015. Actuellement, le secteur des transports est globalement responsable d'environ un quart des émissions de dioxyde de carbone liées à l'énergie et devrait atteindre un tiers d'ici 2050.

Le parc automobile mondial devrait doubler d'ici 2050, et presque toute cette croissance aura lieu dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. D'ici 2050, deux voitures sur trois se trouveront dans les pays en développement. Cela signifie que pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux, il faudra passer à une mobilité à Zéro émission dans tous les pays, y compris ceux à revenu faible ou intermédiaire.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le Burundi a élaboré et a mis en œuvre une Contribution Déterminée au niveau National (CDN) édition 2020 – 2025 où **la promotion des véhicules électriques pour le transport en commun** a été proposée en vue de réduire de 12,61 % de ses émissions de Gaz à Effet de Serre d'ici 2030 avec l'objectif conditionnel.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Burundi, vient de bénéficier du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), un financement du « **Projet d'Appui vers la Transition à la Mobilité Electrique au Burundi** » à travers un Accord de Partenariat signé le 21 décembre 2023, entre le Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme (MCTIT), « Agence d'exécution du Projet » et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), « Agence de mise en œuvre du Projet », dans le cadre du Programme mondial pour soutenir les pays vers la transition à la Mobilité Electrique.

L'objectif du Projet est de réduire les émissions des GES du transport routier urbain et faciliter le transit, la mobilité urbaine durable des passagers au Burundi en mettant l'accent sur l'électrification du transport.

Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, l'Agence d'exécution du Projet voudrait utiliser une partie de ces fonds pour le recrutement d'un Conseiller Technique Principal (CTP).

## **2. DUREE DU PROJET**

La durée du projet est prévue pour quatre ans, de 2024 à 2027. Le contrat du CTP sera établi annuellement, renouvelable sur base des performances, jusqu'à la clôture du projet.

## **3. OBJET DU POSTE**

L'objet du Poste est d'assurer toutes les tâches de gestion, des tâches techniques générales et spécifiques, ainsi que les tâches liées à la mise en œuvre des actions sociales, environnementales et de genre sous la coordination du Directeur National de Projet.

## **4. STRUCTURE HIERARCHIQUE**

Le Conseiller Technique Principal rendra compte au Directeur National de Projet au nom du MCTIT et au Chef de projet au nom de l'Agence de mise en œuvre du Projet (PNUE),

## **5. RESPONSABILITES**

### ***5.1. PRINCIPALES TACHES DE DE GESTION DU PROJET***

Sous la coordination du Directeur National de Projet, les Conseiller Technique Principal est chargé de :

- Veiller à ce que la mise en œuvre du projet soit effectuée conformément à la conception du projet et que les résultats soient livrés et que les résultats soient atteints selon le niveau de qualité requis dans les délais et le budget approuvés.
- Communication régulière avec les Ministères concernés, les agences gouvernementales, les partenaires de cofinancement, les membres du Comité de Pilotage du Projet, les membres des groupes de travail techniques ad hoc et toutes les autres parties prenantes clés.
- Organiser et faciliter l'atelier de lancement, les réunions du comité de pilotage du projet et autres réunions du projet.
- Entreprendre des rapports en temps opportun au NPD et à l'IA conformément au plan de S&E et aux exigences de l'Accord de coopération du projet.
- Préparer les révisions annuelles du plan de travail et du budget et mettre à jour le plan de passation des marchés du projet, si nécessaire.
- Supervision du personnel, des experts, des sous-traitants et des partenaires de mise en œuvre travaillant sur le projet.
- Identification des risques, préparation de stratégies d'atténuation et mise en œuvre de mesures d'atténuation.
- Suivre les réalisations du projet par rapport au cadre de résultats, à la feuille de travail des indicateurs de base et au plan d'action pour l'égalité des sexes.

## **5.2. PRINCIPALES TACHES TECHNIQUES GENERALES :**

- Capturer les leçons apprises lors de la mise en œuvre du projet.
- Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet soient suivis chaque année avant la date limite de soumission du PIR au FEM afin que les progrès puissent être signalés dans le PIR au FEM.
- Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres fixés par le PNUE-FEM ;
- Prendre en charge le processus d'évaluation terminale.
- Agir en tant que secrétaire du CPS et des groupes de travail thématiques.
- Préparer et soumettre au Gouvernement les propositions du projet de réformes réglementaires.
- Surveiller à la mise en œuvre du plan d'action en genre.
- Préparer le matériel de formation et organise des activités de renforcement des capacités.
- Gérer les connaissances du projet, y compris la diffusion du matériel via le site Web du projet et d'autres canaux.

## **5.3. PRINCIPALES TACHES TECHNIQUES SPECIFIQUES :**

Superviser et diriger le contenu technique de tous les résultats du projet, et spécifiquement contribuer aux éléments suivants :

- **Composante 1** : portée et mandat de la plateforme nationale de coordination ; supervision de la mise en œuvre des recommandations de mobilité durable à Bujumbura.
- **Composante 2** : rapport d'évaluation des démonstrations ; contribution aux spécifications techniques des démonstrations.
- **Composante 3** : appui à la consultation des parties prenantes sur les réformes réglementaires ; développement de modèles économiques pour l'électrification des flottes.
- **Composante 4** : élaboration de recommandations générales sur la gestion des VHU ; rédaction de réglementations et de feuilles de route sur la gestion des véhicules électriques, des batteries et autres composants en fin de vie.

## **5.4. TACHES LIEES A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GENRE :**

- Veiller à ce que les griefs sociaux et environnementaux soient gérés de manière efficace et transparente ; examiner le SESP chaque année, mettre à jour et réviser le journal des risques correspondant ; des plans d'atténuation/de gestion si nécessaire ; garantir une divulgation complète auprès des parties prenantes concernées ; veiller à ce que les risques environnementaux et sociaux soient identifiés, évités, atténués et gérés tout au long de la mise en œuvre du projet ; travailler avec les consultants du projet pour garantir que les rapports, le suivi et l'évaluation répondent pleinement aux problèmes de sauvegarde du projet.
- Mettre en œuvre des activités liées au genre : suivre les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité des sexes du projet en s'assurant que les objectifs sont pleinement atteints et que les exigences en matière de reporting sont remplies ; superviser/développer/coordonner la mise en œuvre de tous les travaux liés au genre ; examiner le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes chaque année, et mettre à jour et réviser les plans de gestion correspondants si nécessaire ; veiller à ce que les rapports, le suivi et l'évaluation prennent pleinement en compte les questions de genre du projet ; soutenir le chef de projet dans la mise en place des mécanismes de règlement des griefs du projet.

## **6. QUALIFICATIONS**

- Un diplôme universitaire (Master ou Doctorat) en génie des transports, civil ou énergétique, en économie investissement, finance ou management.
- Au moins 5 ans d'expérience démontrable en gestion de projets/programmes, y compris une expérience dans la mise en œuvre de plans d'action en faveur de l'égalité des sexes ou d'autres secteurs.
- Au moins 5 ans d'expérience de travail avec des hautes structures de l'Etat, des ministères, des institutions nationales ou provinciales concernés par la gestion des ressources naturelles et/ou de l'environnement.
- Une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine des transports ou de la mobilité électrique étant souhaitable.
- Avoir fait partie de l'équipe qui a mené les activités antérieures de sensibilisation sur la mobilité au Burundi constituerait un avantage particulier.
- Une expérience en études de genre ou en intégration du genre dans les politiques publiques sera un avantage.
- Une solide expérience en études, planification et suivi-évaluation des projets nationaux constitue un atout.

## **7. COMPETENCES LINGUISTIQUES**

- Très bonne maîtrise de **l'anglais** et du **français** (parlé et écrit)
- Capable de tenir et faire des présentations en ces deux langues

## **8. CONNAISSANCE INFORMATIQUES**

- Niveau avancé des applications Microsoft (Word, Excel, Powerpoint, Base de données, etc.)
- Maîtrise des outils de gestion informatiques (MIS)
- Autres logiciels.

## **9. DOCUMENTS**

Les personnes intéressées doivent déposer leurs dossiers de candidature au Bureau National du Projet, Bureau 607, situé dans les enceintes de l'ancien building des Finances au 6<sup>ème</sup> étage, contenant :

- Une lettre de motivation adressée au Cabinet du Ministère du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme,
- Un Curriculum Vitae actualisé et signé ;
- Les copies de diplômes ou certificats et toute autre attestation justifiant les qualifications et les travaux effectués
- Une copie de la Carte d'Identité ou Passeport valide.

## **10. DATE LIMITE DE DEPOT DE DOSSIER**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée le, 12/ 03 /2024 à 9 heures locales.